

14 février
1583.

DCCXXXVIII.

Le duc d'Anjou au prince d'Orange.

Termonde. 14 février 1583.

Le prince aura vu, par la dépêche qu'ont apportée Laval et Villers, s'il a „libéralement admis les conditions qui m'avoient esté proposées,” tant pour faire tout son possible pour „la restauracion de ces pays”, que pour faire connaître

que ses actions sont toujours „guidez et maintenus par la seule équité et raison, dont je suis grandement satisfait en moy-mesme.” Mais cela n'est pas observé de tous côtés et il regretterait beaucoup si tout n'aboutissait pas au bien commun que tous doivent espérer. 1)

Publié: Gachard, Correspondance de Guillaume le Taciturne, t. V, p. 119.

1) Cette lettre, dont la brièveté et la sécheresse, du moins si elles ne sont pas feintes, démontrent l'irritation croissante du duc, à cause des délais que rencontraient ses propositions, fut apportée par Myrambeau, probablement en même temps qu'une de même date aux états généraux, qui ne nous est pas conservée. Myrambeau, de retour de sa visite à Termonde, se présenta le surlendemain, 16 février, à l'assemblée, ce que le registre nous raconte en ces termes: „Ghecompareert de heer ambassadeur van Vranckryck, de heer van Myrambeau, wedergekomen zijnde van Zyne Hoocheyt uyt Dermonde met brieven van Zyne Hoocheyt van 14 Februari 83, daerby Zyne Hoocheyt versoekt antwoorde op zyne voorghaende artikelen ghesonden metten graef van Laval. De voorszeyde ambassadeur heeft oock versocht van officie weggen, dat men Zyne Hoocheyt soude senden zyne meublen ende bagagiën.”

Déjà le même jour, l'assemblée avait député messieurs de Lokeren, Leoninus et Capelle pour demander au *Breeden Raet* de la ville d'Anvers „dat zy willen vorderen d'antwoorde nopende het secours van Eyndoven”, de sorte qu'elle n'était pas en défaut. Pourtant ce ne fut que le 19, après avoir encore une fois entendu les demandes réitérées de Laval pour obtenir son congé, qu'elle put entrer en délibération finale sur la continuation de la négociation. Auparavant on délivra une réponse à Myrambeau et on lui remit une lettre au roi, son maître. Déjà le jour précédent, on avait résolu de le défrayer, quoiqu'on n'eût pas l'argent nécessaire et qu'on fût obligé de le demander au Brabant. Les deux documents susdits suivent sous les numéros suivants. Il ne leur faut aucune explication.